

Séance du 10 décembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale Igretec;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune de Bernissart doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale Ordinaire de l'IGRETEC du 11 décembre 2025;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC ;

DECIDE d'approuver:

Le point n°1 de l'ordre du jour, à savoir : Affiliations/Administrateurs
Par

Le point n° 2 de l'ordre du jour, à savoir : Dernière évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et Plan stratégique 2026-2028
Par

Le point n° 3 de l'ordre du jour, à savoir : Distribution du second acompte sur dividendes par prélevement partiel sur les réserves disponibles
Par

Le point n° 4 de l'ordre du jour, à savoir : Recommandations du Comité de Rémunération sur le maintien des jetons de présences et indemnités des membres des organes de gestion et du Comité d'Audit
Par

- De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 10 décembre 2025 ;
- De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.
Copie de la délibération sera transmise :
 - à l'Intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence 1/1 à 6000 CHARLEROI(isabelle.bayonnet@igretec.com)

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN

